PATRIMOINE VIE PLUS

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT Nº 3202

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Encadré

- 1. Le contrat Patrimoine Vie Plus n° 3202 est un contrat d'assurance-vie individuel.
- 2. Garanties offertes par le contrat Patrimoine Vie Plus :
- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère (point 8 (1)).
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital (point 2.e (1)).

Pour le contrat Patrimoine Vie Plus dont une part des droits est exprimée en unités de compte, l'information sur les garanties offertes distingue les droits exprimés en unités de compte et ceux qui ne le sont pas :

- a) pour les droits exprimés en euros, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (point 3⁽¹⁾), b) pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (point 3⁽¹⁾).
- 3. Pour les droits exprimés en euros, il n'existe pas de participation aux bénéfices contractuelle. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées au point 3 (1).
- 4. Le contrat Patrimoine Vie Plus comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours. Les modalités de rachat sont indiquées au point 7 (1). Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point 3 (1).
- 5. Les frais prélevés par l'entreprise sont les suivants :
- "Frais à l'entrée et sur versements" :
- > 4,50 % lors de la souscription et lors du versement des primes.
- "Frais en cours de vie du contrat"
 - > Frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre sans option d'arbitrages programmés :
 - · 0.80 % sur la part des droits exprimés en euros.
 - · 1,08 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - > Frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre avec option d'arbitrages programmés :
 - · 1,00 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - · 1,20 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - > Frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage :
 - · 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - · 1,58 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - › Les frais annuels de gestion sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.
- "Frais de sortie"
 - > 3 % sur quittances d'arrérages.
- "Autres frais"
- > Frais prélevés en cas d'arbitrage au sein du compartiment en gestion libre ou entre compartiments : 0,80 % des montants arbitrés, avec un minimum forfaitaire de 40 €.
- > Frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs.
- > Cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 % à 5,15 % des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou les notes détaillées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi.

Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

7. Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou acte authentique comme indiqué au point **10** (1).

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance. Il est important que le souscripteur lise intégralement la proposition d'assurance, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

Réf. document : 3534-20 R (09/2022) - Document à renvoyer, nous vous conseillons d'en conserver une copie -

PATRIMOINE VIE PLUS

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 3202

SOUSCRIPTEUR(S)

□ Inférieur à 25 k€

□ 300 à 450 k€

□ 25 à 50 k€

□ 450 à 600 k€

□ 50 à 100 k€

□ 600 à 750 k€

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s), demande(nt) sa (leur) souscription au contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport Patrimoine Vie Plus de la société d'assurance Suravenir.

| société d'assurance Suravenir. | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| SOUSCRIPTEUR | CO-SOUSCRIPTEUR (2) | | | | | |
| □ Monsieur □ Madame | □ Monsieur □ Madame | | | | | |
| Nom : | Nom : | | | | | |
| Nom de naissance : | Nom de naissance : | | | | | |
| Prénom(s) : | Prénom(s) : | | | | | |
| Adresse : | Adresse : | | | | | |
| Code postal : LILILI Ville : | Code postal : UUUUU Ville : | | | | | |
| Pays : | Pays : | | | | | |
| Date de naissance : LILI/LILILILILI | Date de naissance : LILI/LILILILILI | | | | | |
| Département de naissance : L. L. | Département de naissance : LILILI | | | | | |
| Ville/Pays de naissance : | Ville/Pays de naissance : | | | | | |
| Nationalité : | Nationalité : | | | | | |
| Tél. domicile : Tél. portable : | Tél. domicile : Tél. portable : | | | | | |
| Email: | Email: | | | | | |
| Situation professionnelle : □actif □étudiant/apprenti/élève □demandeur d'emploi □retraité □autre inactif | Situation professionnelle : actif detudiant/apprenti/élève demandeur d'emploi retraité autre inactif | | | | | |
| Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure): | Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure): | | | | | |
| Code CSP correspondant à la profession ⁽³⁾ : | Code CSP correspondant à la profession ⁽³⁾ : | | | | | |
| Résidence fiscale | Résidence fiscale | | | | | |
| › Êtes-vous résident fiscal français ? □ Oui □ Non | → Êtes-vous résident fiscal français ? □ Oui □ Non | | | | | |
| > Avez-vous une seule résidence fiscale ? □ Oui □ Non | → Avez-vous une seule résidence fiscale ? □ Oui □ Non | | | | | |
| Si vous avez répondu "non" à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante : | Si vous avez répondu "non" à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante : | | | | | |
| › J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident ou citoyen de l'État ou territoire suivant ⁽⁴⁾ : | J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident ou citoyen de l'Éta ou territoire suivant (4): | | | | | |
| Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : | Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : | | | | | |
| › Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires. | › Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires. | | | | | |
| Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé. | Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé. | | | | | |
| Renseignements complémentaires (3) | Renseignements complémentaires (3) | | | | | |
| Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? □ Oui □ Non Si oui, quelle fonction ? □ □ □ dans quel pays ? | › Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? □ Oui □ Non Si oui, quelle fonction ? □ □ □ dans quel pays ? □ □ | | | | | |
| Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé | Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé | | | | | |
| depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante?□Oui □Non | depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrativimportante? □ Oui □ Non | | | | | |
| Si oui, quelle fonction ? 📖 dans quel pays ? | Si oui, quelle fonction ? L dans quel pays ? | | | | | |
| Quel est votre lien avec cette personne ? — — | Quel est votre lien avec cette personne ? ——— | | | | | |
| Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription du contrat Patr | imoine Vie Plus ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier de souscription. | | | | | |
| OUTUATION FARMULAL F | | | | | | |
| SITUATION FAMILIALE | | | | | | |
| \square Marié(e) \square Célibataire \square Pacsé(e) \square Veuf(ve) | □ Divorcé(e) | | | | | |
| Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : | Nombre d'enfants à charge : | | | | | |
| | | | | | | |
| CAPACITÉ JURIDIQUE | | | | | | |
| □ Majeur : □ capable | ☐ Mineur : ☐ sous administration légale | | | | | |
| □ sous tutelle □ sous curatelle | □ sous tutelle □ émancipé | | | | | |
| □ sous curatene □ sous sauvegarde de justice | | | | | | |
| Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom(s) et l'adresse | du (doc) roprécentant(e) légal(aux) : | | | | | |
| Représentant légal 1 | | | | | | |
| Nom: | Prénom(s): Ville: | | | | | |
| Adresse: | oute postai . L. L. L. L. VIIIE | | | | | |
| Représentant légal 2 | B(() | | | | | |
| Nom: | Prénom(s) : | | | | | |
| | | | | | | |
| TRANCHE DE REVENUS ANNUELS DU FOYER | | | | | | |
| □ Inférieurs à 15 k€ □ 15 à 30 k€ □ 30 à 45 k€ □ 45 à 60 k€ | □ 60 à 100 k€ □ 100 à 150 k€ □ Supérieurs à 150 k€ | | | | | |
| | | | | | | |
| PATRIMOINE DU FOYER | | | | | | |

□ 100 à 150 k€ □ 750 à 1 500 k€

□ 150 à 300 k€

□ Supérieur à 1500 k€

| ~ |
|---------------------------------------|
| 9 |
| C |
| _ |
| 'en conserver une copi |
| č |
| - |
| = |
| - 1 |
| - |
| Œ |
| -5 |
| 5 |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| ≡ |
| |
| |
| |
| |
| > |
| -0 |
| - 63 |
| _ |
| 10 |
| 3 |
| 2 |
| C |
| ~ |
| - |
| S |
| 3 |
| _ |
| 0 |
| 2 |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| ē |
| ē |
| ē |
| à renvover, nous vous conseillons d'e |
| àrer |
| nt à rer |
| nt à rer |
| ent à rer |
| nent à rer |
| ment à rer |
| ment à rer |
| ument à rer |
| cument à rer |
| cument à rer |
| ocument à rer |
| Document à rer |
| Document à |
| Document à rer |
| Document à |
| Document à |
| 2) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 2) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |
| 3534-20 R (09/2022) - Document à |

3/6

| OBJECTIF PRINCIPAL DU CONTRAT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE) □ Valorisation d'un capital □ Préparation à la retraite □ Transmission □ Revenus/Rent | tes □ Prévoyance □ Autres <i>(à préciser)</i> : |
|--|---|
| EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION La co-souscription est limitée aux conjoints mariés sous un régime de communauté. Le dén communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint s sur le contrat d'assurance-vie. | |
| Dénouement du contrat □ Au 1 ^{er} décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous un régime de communaut □ Au 2 nd décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous le régime de communaut ou sous un régime de communauté avec clause de préciput incluant le contrat d'assurance | té universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant |
| Merci de joindre impérativement à ce bulletin de soi "Comment remplir votre Proposition d'Assui | uscription les justificatifs listés dans le document rance Valant Note d'Information (1/2) ?". |
| CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE SOUSCRIPTION DU | J CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS |
| DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION □ Fixe de ans (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins votre âge) □ Viagère (votre contrat ne prendra fin qu'au moment de votre décès ou, par anticipation, e | en cas de rachat total - option par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée) |
| VERSEMENT INITIAL | |
| □ Cocher cette case s'il s'agit d'un transfert en entrée vers Patrimoine Vie Plus N° 3202 (d pour le versement initial, ni pour les valeurs de rachat) | lans le cas d'un transfert issu d'un contrat multisupports, ne pas renseigner de montant |
| Origine de votre souscription | |
| Transfert total du contrat (nom du co | ontrat) n° Date d'origine fiscale : LILI/LILI/LILILI |
| Montant brut : \in (minimum 500 \in) | |
| Frais à l'entrée : % (4,50 % maximum), soit : € | € |
| Détail par compartiment | |
| Compartiment en mandat d'arbitrage (merci de compléter le bulletin "Mandat d'arbitrage") | Compartiment en gestion libre |
| Part du montant total brut : % Montant brut en mandat d'arbitrage : € (minimum 5 000 €) | Part du montant total brut : % Montant brut en gestion libre : € (minimum 500 €) Montant net en gestion libre : € |
| | |

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL SUR LE COMPARTIMENT EN GESTION LIBRE

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds : ☐ héritage/donation

□ gains aux jeux Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif (3).

En cas de choix du compartiment en gestion libre uniquement.

□ capitaux activité professionnelle

Réglé par :

chèque (libellé à l'ordre exclusif de Suravenir)

Je répartis la part de mon versement initial affectée au compartiment en gestion libre sur les supports suivants (5) :

□ virement (compte Crédit Mutuel Arkéa - IBAN : FR76 1558 9297 5304 5439 9654 218 // BIC : CMBRFR2BARK)

| Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition | Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition |
|---|------------------------------|-------------|----------------|------------------------------|-------------|
| FONDS EN EUROS ACTIF GÉNÉRAL Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Actif Gé | néral votre versement | | | | % |
| sur le compartiment en gestion libre doit comporter supports en unités de compte. | | % | | | % |
| ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | | % | | | % |
| | | % | | | % |
| | | % | | | % |
| | | % | | | % |
| | | % | | | % |
| | | % | | | % |
| | | % | | | % |

🗆 prélèvement sur mon compte bancaire (veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)

☐ indemnisation/dommages intérêts

 \square vente d'actifs immobiliers

Total: 100 %

□ épargne déjà constituée

BÉNÉFICIAIRES

Avant de remplir cette partie, nous vous invitons à consulter l'annexe clause bénéficiaire présente en fin de Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions

Le souscripteur désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

🗆 Clause générale en cas de souscription simple : son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

□ Clause générale en cas de co-souscription

- > Dénouement au 1er décès : en cas de décès de l'un des co-souscripteurs, les capitaux décès seront versés au co-souscripteur survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-souscripteurs par parts égales, à défaut les héritiers du souscripteur dont le décès entraîne le dénouement du contrat en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
- Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-souscripteur, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

□ Clause libre : autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT complétées) :

| Nom | Nom de naissance | Prénom(s) | Date de naissance | Lieu de naissance | Adresse | Quote-part |
|-----|------------------|-----------|-------------------|-------------------|---------|------------|
| | | | | | | % |
| | | | | | | % |
| | | | | | | % |
| | | | | | | % |
| | | | | | | % |

Total: 100 %

OPTIONS DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS

| Les descriptions des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès sont disponibles au point 2.a de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2.6 Conditions contractuelles. |
|--|
| GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS (3) (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS) |
| □ Oui <i>(option payante, cf. point 2⁽¹⁾)</i> □ Non <i>(par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).</i> |
| Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription. |
| GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL ⁽³⁾ (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS) Oui (option payante, cf. point 2 ⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée). |
| Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription. |
| MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS (3) (6) Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire. |
| Compartiment des versements (un seul choix possible): □ compartiment en mandat d'arbitrage □ compartiment en gestion libre |
| Montant brut : € |
| Frais sur versement : % (4,50 % maximum), soit : € |
| Versement net : € |
| Périodicité : □ mensuelle (<i>minimum</i> 100 €) □ trimestrielle (<i>minimum</i> 300 €) □ semestrielle (<i>minimum</i> 600 €) □ annuelle (<i>minimum</i> 1000 €) |
| Jour de versement ⁽⁷⁾ : □1 ^{er} □8 □20 □ dernier jour du mois/trimestre/semestre/année |
| □ Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés. |

Si vous avez choisi le compartiment en mandat d'arbitrage, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi le compartiment en gestion libre et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement (5) (8) de vos versements programmés (4 supports maximum) :

| • | a invocation in a voc voi comonto programmo (r capporto maumam) . | | | | | | | | |
|---|---|------------------------------|-------------|----------------|------------------------------|-------------|--|--|--|
| | Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition | Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition | | | |
| | FONDS EN EUROS ACTIF GÉNÉRAL | | | | | % | | | |
| | Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Actif Général, votre versement sur le compartiment en gestion libre doit comporter au minimum 30 % de | | | | | % | | | |
| | supports en unités de compte. | aa miimaan oo 70 do | | | | % | | | |

Total: 100 %

Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement, en cochant ponctuel ou récurrent/répétitif selon le cas.

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS(3)

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

SUPPORT(S) EN EUROS

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3 (1).

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : > (A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,

- (B) : part du versement initial net versée sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,
- · (C) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros,
- (D) : part du versement initial net versée sur le fonds en euros du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros.

| Au terme de l'année | 1 | | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|--|-----------------|----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre | (A) = | _€ | = (A) |
| Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre | (B) = | _€ | = (B) |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre sans option | = (B) x 0,99200 | | (B) x 0,98406 | (B) x 0,97619 | (B) x 0,96838 | (B) x 0,96063 | (B) x 0,95295 | (B) x 0,94532 | (B) x 0,93776 |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés | (B) x 0,99000 | | (B) x 0,98010 | (B) x 0,97030 | (B) x 0,96060 | (B) x 0,95099 | (B) x 0,94148 | (B) x 0,93207 | (B) x 0,92274 |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | (B) x 0,99060 | | (B) x 0,98129 | (B) x 0,97206 | (B) x 0,96293 | (B) x 0,95387 | (B) x 0,94491 | (B) x 0,93602 | (B) x 0,92722 |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés et souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | (B) x 0,98860 | | (B) x 0,97733 | (B) x 0,96619 | (B) x 0,95517 | (B) x 0,94428 | (B) x 0,93352 | (B) x 0,92288 | (B) x 0,91235 |
| Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage | (C) = | _€ | (C) |
| Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage | (D) = | _€ | (D) |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en mandat d'arbitrage sans option | = (D) x 0,99200 | | (D) x 0,98406 | (D) x 0,97619 | (D) x 0,96838 | (D) x 0,96063 | (D) x 0,95295 | (D) x 0,94532 | (D) x 0,93776 |
| Valeurs minimales garanties sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | (D) x 0,99060 | | (D) x 0,98129 | (D) x 0,97206 | (D) x 0,96293 | (D) x 0,95387 | (D) x 0,94491 | (D) x 0,93602 | (D) x 0,92722 |
| CUMUL DES PRIMES BRUTES DU CONTRAT | = (A) + (C) | | = (A) + (C) |
| CUMUL DES PRIMES NETTES DU CONTRAT | = (B) + (D) | | = (B) + (D) |

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En cas de choix de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie. Des simulations de valeurs de rachat sont données au point 3.b des conditions contractuelles.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la 1ère année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :

- sur le compartiment en gestion libre sans mise en place d'une option d'arbitrages programmés et sans souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : 100 x (1 1,08 %) = 98,9200 UC, ou,
- » sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel: 100 x (1 1,72 %) = 98,2800 UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 98,9200 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre sans mise en place d'une option d'arbitrages programmés et sans souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel ou de 98,2800 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : > (E) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,

- › (F) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,
- · (G) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros,
- › (H) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros.

| Au terme de l'année | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre | (E) = | | (E) |
| Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre | (F) = | | (F) |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre sans option | | 98,9200 | 97,8517 | 96,7949 | 95,7495 | 94,7154 | 93,6925 | 92,6806 | 91,6796 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés | | 98,8000 | 97,6144 | 96,4430 | 95,2857 | 94,1423 | 93,0126 | 91,8964 | 90,7937 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | | 98,7800 | 97,5749 | 96,3845 | 95,2086 | 94,0470 | 92,8997 | 91,7663 | 90,6467 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés et souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | | 98,6600 | 97,3380 | 96,0336 | 94,7468 | 93,4772 | 92,2246 | 90,9888 | 89,7695 |
| Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage | (G) = | | (G) |
| Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage | (H) = | | (H) |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage sans options | | 98,4200 | 96,8650 | 95,3345 | 93,8282 | 92,3457 | 90,8867 | 89,4507 | 88,0373 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel | | 98,2800 | 96,5896 | 94,9282 | 93,2955 | 91,6908 | 90,1137 | 88,5638 | 87,0405 |
| CUMUL DES PRIMES BRUTES DU CONTRAT | | = (E) + (G) |
| CUMUL DES PRIMES NETTES DU CONTRAT | | = (F) + (H) |

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Réf. document : 3534-20 R (09/2022) - Document à renvoyer, nous vous conseillons d'en conserver une copie

9/9

DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (Réf. 3533-14) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon (notre) contrat me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai (nous avons) choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je (nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte (nous acceptons) d'être informé(e)(s) de la conclusion de mon (notre) contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de Vie Plus, relative à ma (notre) souscription du contrat Patrimoine Vie Plus (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir ou Vie Plus au sein de mon (notre) espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma (notre) messagerie personnelle à l' (aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai (nous avons) indiquée(s) ci-dessus.

Je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) pouvoir renoncer à la présente souscription pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) de la conclusion du contrat Patrimoine Vie Plus matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Suravenir - Service CGPI - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je (Nous) soussigné(e)(s) (nom, prénom et adresse du (des) souscripteur(s)) déclare(ons) renoncer à la souscription du contrat Patrimoine Vie Plus que j'ai (nous avons) signée le (_______) et vous prie(ions) de bien vouloir me (nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (________). Je (Nous) reconnais(sons) également être informé(e)(s) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature(s))".

En cas de vente à distance, je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer votre conseiller.

- (1) Tous les points renvoient à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) Conditions contractuelles.
- (2) La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté. Merci de joindre l'annexe de co-souscription.
- (3) Se reporter au document "Comment remplir votre Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) Bulletin de souscription ?".
- (4) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son souscripteur et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.
- (5) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) Conditions contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à la souscription ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.
- (6) Cette option est incompatible avec l'option "rachats partiels programmés".
- (7) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.
- (8) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

| Fait à : | , le Signature du co-souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé" | Souscription présentée par : Signature et cachet du conseiller / Code : |
|----------|---|--|
| | | |

L'original de ce bulletin doit impérativement être adressé à l'assureur à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion CGPI - TSA 30005 - 35917 Rennes Cedex 9.

Si votre demande est envoyée par Chronopost, DHL ou TNT, veuillez utiliser l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion CGPI - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

